



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
Du BUREAU SYNDICAL du 30 Janvier 2024  
DELIBERATION N° 2024-01**

**OBJET : Lancement d'un Accord cadre à bons de commande pour travaux d'éclairage public et maintenance pour les années 2024 à 2028.**

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 du mois de Janvier, le Bureau Syndical du Territoire d'Energie SMEG GARD dûment convoqués le 22 Janvier 2024, s'est réuni à 10 heures 30 dans la salle de réunion du Territoire d'Energie GARD SMEG, sous la présidence de Monsieur Aimé CAVAILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat, le Président étant empêché.

Monsieur Christophe ZARAGOZA est élu Secrétaire de Séance.

Délégués	Communes	P	A	Procuration
Roland CANAYER	MOLIERES CAVAILLAC		X	
Aimé CAVAILLÉ	ALES	X		
Joseph BLANCHER	LES PLANS	X		
Annick CHOPARD	VAUVERT	X		
Lionel JEAN	CORCONNE		X	
Frédéric ESCOJIDO	NIMES	X		
François ABBOU	PEYROLLES	X		
Jean-Luc CHAPON	UZES	X		
Elian PETITJEAN	ST MICHEL D'EUZET		X	
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE		X	
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD		X	
Christophe ZARAGOZA	LEDENON	X		
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE	X		
Jean-Paul BOYER	SERVIERS LABAUME	X		
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN		X	
Jack VERRIEZ	MIALET		X	
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF	X		
Frédéric FORTE	FOURNES		X	
Nathalie FABIE	ST SIFFRET		X	
Aline BASTIDA	GARONS	X		
Maurice BLACHAS	GENERAC	X		
Alain FOISSE	ST PRIVAT DES VIEUX		X	
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE	X		
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT	X		
André MEREL	ANDUZE			X A M. Aimé CAVAILLE
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE		X	
Christian ANDRE	CAVEIRAC		X	
		14	12	1

P = présent - A = absent -excusés - Pro = procuration

Nombre de Membres en exercice	: 27
Nombre de Membres présents	: 14
Nombre de votes exprimés	: 15

Le quorum étant atteint, le Bureau syndical peut valablement délibérer.

Le Territoire d'Energie Gard-SMEG réalise les travaux de renouvellement, d'extension et gestion de la maintenance pour les 21 communes issues du Syndicat Intercommunal de Pont Saint Esprit par le biais d'un marché en cours. Ce marché est reconduit jusqu'au 30 juin 2024 et pourrait être poursuivi jusqu'au 31 décembre 2024. Les travaux de renouvellement et d'extension sont gérés quant à eux par l'appel d'offre Infrastructure du TE-Gard.

## Lancement d'un Accord cadre à bons de commande pour travaux d'éclairage public et maintenance pour les années 2024 à 2028 - PAGE 2

Ces 21 communes représentent 2 943 points lumineux (PL). Aujourd'hui, TE-Gard compte 89 communes en maîtrise d'ouvrage travaux-rénovation, **soit 12 341** points lumineux.

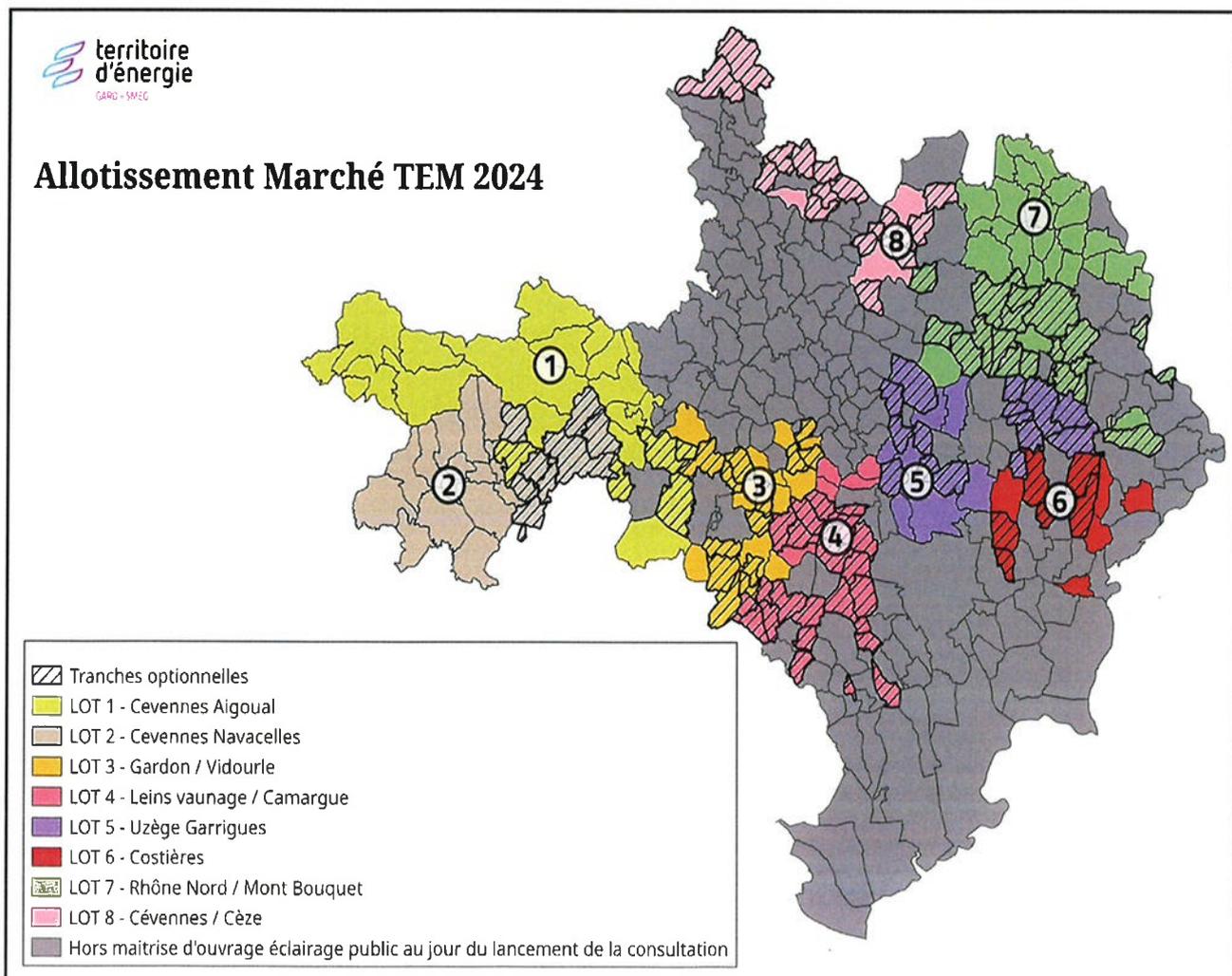
Territoire d'Energie Gard prépare le transfert des compétences d'éclairage public pour davantage de communes. Cela représenterait un potentiel de plus de **15 000** PL. Les enjeux sont multiples :

- Reconnaissance de la Réserve Internationale du Ciel Etoilé sur les Cévennes, volets touristique et économique pour les communes concernées,
- Intérêt pour la biodiversité et lutte contre la pollution lumineuse,
- Respect des arrêtés luttant contre la pollution lumineuse en vigueur,
- Mise aux normes et sécurisation d'un parc d'éclairage et des armoires associées,
- Réalisation d'importantes économies d'énergie pour les communes dans un contexte énergétique tendu.

Afin d'asseoir et d'exercer cette maîtrise d'ouvrage, il convient de lancer un nouveau marché qui permettra la réalisation de travaux de renouvellement et d'extension d'éclairage non coordonnés au réseau électricité et la réalisation de la maintenance courante.

Pour cela, la technique contractuelle choisie est l'accord cadre à bon de commande. La procédure d'attribution est la procédure d'appel d'offre ouvert, en application des articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

Le marché est alloté en 8 lots géographiques, suivant le découpage cartographié ci-dessous :



**Lancement d'un Accord cadre à bons de commande pour travaux d'éclairage public et maintenance pour les années 2024 à 2028 - PAGE 3**

Les montants estimatifs pour chaque lot sont les suivants :

LOT	Montant estimatif € HT sur les 4 ans du marché
Lot 1	1 350 000
Lot 2	940 000
Lot 3	1 570 000
Lot 4	5 400 000
Lot 5	2 570 000
Lot 6	2 310 000
Lot 7	3 830 000
Lot 8	2 250 000

Le marché ne présente pas de montants minimums mais des montants maximums répartis ainsi :

LOT	Montant mini € HT	Montant maxi € HT par an	Montant maxi € HT Sur les 4 ans du marché
Lot 1	0	675 000	2 700 000
Lot 2	0	475 000	1 900 000
Lot 3	0	800 000	3 200 000
Lot 4	0	2 700 000	10 800 000
Lot 5	0	1 300 000	5 200 000
Lot 6	0	1 175 000	4 700 000
Lot 7	0	1 925 000	7 700 000
Lot 8	0	1 150 000	4 600 000

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

Valeur Prix ; 40 points sur 100,

- ☼ Coefficient 1 sur tous les prix du BPU, sauf plus et moins-values exprimées en %, 20 points
- ☼ Coefficient 2 sur la maintenance Led, 15 points
- ☼ Coefficient 3 sur la maintenance autre source, 5 points

Valeur Technique, 60 points sur 100

- Volet travaux :
  - ☼ Moyens humains et matériels, 10 points
  - ☼ Méthodologie, 15 points
- Volet maintenance :
  - ☼ Moyens humains et matériels, 10 points
  - ☼ Méthodologie, 15 points
- Volet commun travaux et maintenance :
  - ☼ Développement durable, 10 points.

**Lancement d'un Accord cadre à bons de commande pour travaux d'éclairage public et maintenance pour les années 2024 à 2028 - PAGE 4**

Le marché sera conclu pour une période initiale de deux ans, reconductible deux fois 12 mois. Les bons de commande seront notifiés au fur et à mesure des besoins pour les travaux et annuellement pour la maintenance.

**Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-21-1,
- Vu le code de la commande publique,
  - **APPROUVE** le lancement de la procédure des marchés de travaux d'éclairage public et maintenance ;
  - **S'ENGAGE** à inscrire à son budget les crédits nécessaires ;
  - **AUTORISE** Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer les marchés correspondants ;
  - **AUTORISE** Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer les modifications de marché éventuelles sans incidence financière ;
  - **AUTORISE** Monsieur Le Président, ou son représentant, à procéder à toutes formalités utiles.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

**Pour le Président et par délégation,**

**Aimé CAVAILLE**  
**1er Vice-Président du SMEG**



**REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 30 JANVIER 2024  
SALLE DES CEVENNES, LOCAUX DU TE GARD - SMEG**

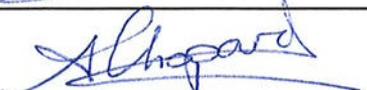
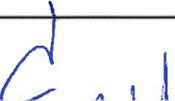
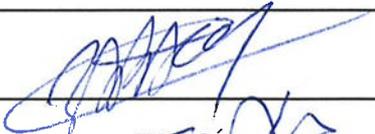
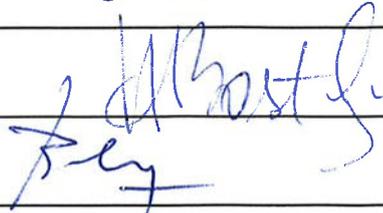
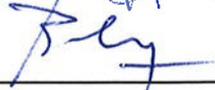
Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le 30/01/2024 à 10h30

Berger  
Levrault

ID : 030-200039543-20240130-2024\_01-DE

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Roland CANAYER	Président du TE GARD - SMEG	EXCUSÉ
Aimé CAVAILLÉ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Joseph BLANCHER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Annick CHOPARD	Vice-Présidente du TE GARD - SMEG	
Lionel JEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	EXCUSÉ
Frédéric ESCOJIDO	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
François ABBOU	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Luc CHAPON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Elian PETITJEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	EXCUSÉ
Maxime COUSTON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	EXCUSÉ
Patrick DELEUZE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christophe ZARAGOZA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DE GONZAGA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	EXCUSÉ 
Jean-Paul BOYER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Pascal PEYRIERE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	EXCUSÉ
Jack VERRIEZ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	EXCUSÉ
Christian ANDRÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	EXCUSÉ
Aline BASTIDA	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Maurice BLACHAS	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles COLOMBIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	EXCUSÉ
Nathalie FABIÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	EXCUSÉE

**REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 30 JANVIER 2024 à 10h30**  
**SALLE DES CEVENNES, LOCAUX DU TE GARD - SMEG**

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le 30/01/2024



ID : 030-200039543-20240130-2024\_01-DE

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Lucas FAIDHERBE	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Frédéric FORTÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	EXCUSÉ
Sébastien KUBANI	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
André MEREL	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	EXCUSÉ © A. CAVALLE
Gilles TRINQUIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	